

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR

RAPPORT CG.2004.04/04 :

- HORS SÉRIE -

- n° 1 - Désignation des membres des commissions intérieures.
- n° 2 - Règlement intérieur.
- n° 3 - Désignation des représentants dans les divers commissions administratives et organismes.
- n° 4 - Composition des commissions ayant des attributions spéciales, des sous-commissions internes et des groupes de travail.

- SOLIDARITÉS -

- 201 - Construction d'un centre médico-social à Coutances.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT -

- 301 - Association de Soutien au fonctionnement de la Commission Spéciale et Permanente d'Information près de l'Établissement AREVA NC de La Hague.
- 302 - Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la Commission Locale d'Information de Flamanville située sur le site de Flamanville, à ce jour 2 unités en fonctionnement et 1 en construction.

Demandes de subvention :

- 301 S - Comité départemental de tourisme équestre de la Manche.
- 302 S - Comité départemental d'équitation.

- AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

- 501 - Régime indemnitaire des membres du Conseil général.
- 502 - Fonctionnement des groupes d'élus.
- 503 - Créations de postes saisonniers - Postes de collaborateurs de Cabinet et collaborateurs de groupe d'élus.
- 504 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2008.
- 505 - Fixation du taux des droits d'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 4 avril, à 9 heures 30, le Conseil général de la Manche, dûment convoqué le 21 mars 2008, s'est réuni à la Maison du Département, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Dr Jean-François LE GRAND, Président,

MM. HALBECQ, LEFÈVRE, BEAUFILS Erick, Mme CHANONI, M. QUINQUENEL, Mme BRÉCY, MM. GUESDON, BAZIRE, TRÉHET, LAURENT, COULON, Mme LEBACHELEY, GUILLOU, RIPOUTEAU, BAS, Vice-présidents,

MM. ANDRO, BEAUFILS Gilles, BECK, BIHET, BIZET, BOËM, BOUVET, BRAUD, BRIÈRE, DELAUNAY, DESLANDES, DESLOGES, DEWITTE, DIEUDONNÉ, ENGUERRAND, HOUEL, HOULLEGATTE, HUGUET, JULIENNE, LARIVIÈRE, Mme LE COZ, MM. LE MAUX, LENORMAND, LEPETIT, LERENARD, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, REMOUÉ, RENAUX, ROUSSEAU, ROUXEL, THOUVENOT, VIARD.

Secrétaire de séance :

M. BRIÈRE.

* * *

- HORS SÉRIE -

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. n° 1 - Désignation des commissions intérieures.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et comme suite à sa délibération CG.2008.20.03. n° 3,

Le Conseil général fixe comme suit la composition de ses commissions intérieures :

1) FORMATION, JEUNESSE ET CULTURE (11 membres)

- Présidente : - Mme BRÉCY Rolande
- Membres : - M. ANDRO Jean
- M. BIHET Pierre
- M. BOUVET Jacky
- M. DELAUNAY Paul
- M. LAURENT Michel
- Mme LEBACHELEY Christine
- Dr LEFÈVRE Marc
- M. LEPETIT Jean
- M. NÉEL Yves
- Dr PILLET Patrice

2) SOLIDARITÉS (11 membres)

- Président : - M. BAS Philippe
- Membres : - M. BEAUFILS Gilles
- M. DESLANDES Serge
- M. DESLOGES Louis
- Dr GUESDON Hubert
- M. HOUEL Hervé
- Mme LE COZ Christine
- Dr LE MAUX Jean
- Dr LEFÈVRE Marc
- Dr ROUSSEAU François
- M. THOUVENOT Jacques

3) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT (11 membres)

- Président : - M. TRÉHET Bernard
- Membres : - M. BEAUFILS Erick
 - Dr BIZET Jean
 - M. BRAUD Jean-Claude
 - M. DEWITTE Henri-Jacques
 - M. GUILLOU Jean-Yves
 - M. HOULLEGATTE Jean-Michel
 - M. LARIVIÈRE Patrick
 - M. PÉRIER Claude
 - M. RIPOUTEAU Philippe
 - M. VIARD Etienne

4) INFRASTRUCTURES (11 membres)

- Président : - M. BAZIRE Albert
- Membres : - M. BEAUFILS Erick
 - Dr BECK Olivier
 - M. ENGUERRAND Jean-Pierre
 - Me HUGUET Philippe
 - M. JULIENNE Jean-Marc
 - M. LOUISET Michel
 - M. NICOLLE Guy
 - Dr REMOUÉ Jean-Marie
 - M. RENAUX Dieudonné
 - M. ROUXEL André

5) AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (10 membres)

- Présidente : - Mme CHANONI Jacqueline
- Membres : - M. BEAUFILS Erick
 - M. BOËM Lucien
 - M. BRIÈRE François
 - M. COULON Gérard
 - M. DIEUDONNÉ Gérard
 - Dr LEFÈVRE Marc
 - M. LENORMAND Hubert
 - M. LERENARD Michel
 - M. QUINQUENEL Gilles

Ainsi qu'en membres associés les 4 présidents de Commission.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. n° 2 - Règlement intérieur.

(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

En application de l'article L. 3121.8 du Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil général adopte le Règlement intérieur dont le texte figure en annexe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. n° 3 - Désignation des représentants dans les divers commissions administratives et organismes.
(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Considérant qu'il doit être représenté par un ou plusieurs membres dans divers organismes et commissions administratives,

Le Conseil général désigne, dans les conditions exposées en annexe à la présente délibération, ses représentants au sein de toutes ces structures,

Etant précisé que, pour les instances ci-après, il a été procédé à un vote à bulletins secrets :

- Commission départementale de la Coopération Intercommunale,
- Commission de délégation de service public pour les liaisons avec les îles anglo-normandes,
- Commission de délégation de service public pour le schéma départemental des transports publics interurbains de voyageurs,
- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Commission consultative des services publics locaux.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. n° 4 - Composition des commissions ayant des attributions spéciales, des sous-commissions internes et des groupes de travail.
(rapporteur : Monsieur le Président LE GRAND)

Le Conseil Général désigne, dans les conditions exposées en annexe à la présente délibération, ses représentants au sein des commissions ayant des attributions spéciales, des sous-commissions internes et des groupes de travail.

- SOLIDARITÉS -

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 201 - Construction d'un centre médico-social à Coutances.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil général donne son accord à ce que la nouvelle composition du jury en charge du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre médico-social à Coutances soit fixée comme suit :

- Président : M. COULON Gérard
- Titulaires : M. ENGUERRAND Jean-Pierre
Dr LE MAUX Jean
M. LEPETIT Jean
M. THOUVENOT Jacques
M. PÉRIER Claude
- Suppléants : M. BOUVET Jacky
Mme CHANONI Jacqueline
M. DESLANDES Serge
M. LENORMAND Hubert
M. DIEUDONNÉ Gérard
- 3 architectes représentant le tiers des maîtres d'œuvre :
 - Mme H. DUCHEMIN du C.A.U.E.,
 - M. F. JACQUEMARD,
 - M. A. PAQUIN,
 du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

A titre consultatif :

- Le Président de la commission des affaires sociales,
- M. le conseiller général du canton de Coutances,
- M. le maire de Coutances ou son représentant,
- Mme le Payeur Départemental,
- M. le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Directeur Général des Services du Conseil général ou ses représentants,
- M. le Directeur Général Adjoint de la Direction de la Solidarité Départementale.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT -

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 301 - Association de Soutien au fonctionnement de la Commission Spéciale et Permanente d'Information près de l'Établissement AREVA NC de La Hague.
(rapporteur : Madame CHANONI)

Rappelant que, lors de sa session du 1^{er} trimestre 2008, il a validé l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la C.S.P.I. près de l'établissement AREVA NC La Hague,

Le Conseil général prend acte que l'intitulé exact de cette association est « Association de Soutien au fonctionnement de la Commission Spéciale et Permanente d'Information près de l'Etablissement AREVA NC de La Hague » (A.S.C.S.P.I.) et autorise le Président à signer la convention financière annuelle, telle qu'elle figure en annexe au rapport.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 302 - Nouvelles dispositions réglementaires relatives à la Commission Locale d'Information de Flamanville située sur le site de Flamanville, à ce jour 2 unités en fonctionnement et 1 en construction.
(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil général approuve, telle qu'elle est présentée dans le rapport, la composition de la Commission locale d'information de Flamanville qui découle de la publication du décret du 12 mars 2008,

Etant précisé qu'il a procédé à la désignation de ses 7 représentants à l'occasion de l'examen du rapport CG.2008.04/04. n° 3, sachant qu'en outre M. LAURENT présidera cette instance.

DEMANDES DE SUBVENTION :

N°	Désignation	Décision
301 S -	Comité départemental de tourisme équestre de la Manche.	2 300 €
302 S -	Comité départemental d'équitation.	26 000 €(dont 2 000 € pour l'attelage)

- AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 501 - Régime indemnitaire des membres du Conseil général.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil général :

- approuve, tel qu'il est présenté, le régime indemnitaire de ses membres, en retenant, toutefois, à compter du 1^{er} avril 2008, les pourcentages de l'indice 1015 ci-après, servant à la fixation du montant des indemnités de fonction, ce qui aboutit à l'adoption du barème figurant en annexe au rapport.

- | | | |
|--------------------------------------|---------|----------------------|
| • Conseiller général | 33,64 % | (au lieu de 33,02 %) |
| • Membre de la Commission Permanente | 38,64 % | (au lieu de 38,02 %) |
| • Vice-Président (avec délégation) | 53,64% | (au lieu de 53,02 %) |
| • Président du Conseil général | 145 % | (sans changement) |

Etant précisé que ce régime indemnitaire sera applicable à compter du 1^{er} avril 2008,

- donne acte au Président de sa communication relative aux modalités de remboursement des frais engagés par les élus à l'occasion de l'exercice de leur mandat.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 502 - Fonctionnement des groupes d'élus.

(rapporteur : Madame CHANONI)

En application des dispositions de l'article L. 3121 du Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général donne son accord au maintien, dans les conditions et avec les moyens indiqués dans le rapport, des deux groupes d'élus suivants :

- Groupe des élus socialistes et républicains,
- Groupe de la majorité départementale,

Etant précisé que le chapitre 65-86 figure au budget départemental où les dépenses correspondantes sont donc inscrites.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 503 - Créations de postes saisonniers - Postes de collaborateurs de Cabinet et collaborateurs de groupe d'élus.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil général donne son accord aux créations de postes suivantes, dans les conditions exposées dans le rapport :

I – POSTES SAISONNIERS : 106 postes,

Etant précisé que, en fonction des disponibilités, les recrutements sont susceptibles d’être décalés entre les mois de juin, juillet, août et septembre.

II – POSTES DE COLLABORATEURS DE CABINET : 5 emplois de Cabinet pour un crédit total de 303 585,72 €.

III – POSTES DE COLLABORATEURS DE GROUPES D’ELUS : 2 postes,

Etant précisé que :

- Compte tenu de l’expérience et du niveau de recrutement souhaités, leur rémunération sera fixée par référence à l’indice brut 542 – indice majoré 461 – 6^{ème} échelon de la grille des attachés territoriaux,

- Ces agents seront recrutés en application de l’article 3 – alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 504 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2008.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d’information exposés dans les rapports 504 et 504 bis,

Le Conseil général décide, à la majorité, 15 étant contre (Mme LE COZ, MM. BIHET, BOËM, DELAUNAY, DIEUDONNÉ, HOUEL, HOULLEGATTE, LARIVIÈRE, LERENARD, LOUISET, NÉEL, PÉRIER, RENAUX, ROUSSEAU, ROUXEL) et 1 s’abstenant (Dr BECK), de fixer comme suit les taux de la fiscalité directe locale pour 2008 :

- Taxe d’habitation : 8,23 %
- Taxe sur foncier bâti : 13,03 %
- Taxe sur foncier non bâti : 30,61 %
- Taxe professionnelle : 7,70 %

DÉLIBÉRATION CG.2008.04/04. 505 - Fixation du taux des droits d’enregistrement.

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d’information fournis,

Le Conseil général décide de reconduire les dispositions présentées dans le rapport à compter du 1^{er} juin 2008 et donc de :

- maintenir au taux de 3,60 % le taux de droits d’enregistrement prévu à l’article 1594 D du Code général des impôts,

- confirmer l'abattement de 30 400 € pour les zones de revitalisation rurale (actuellement les communes des cantons de Barenton, Juvigny-le-Tertre et Le Teilleul), ceci selon le tableau ci-après :

I - TAUX, REDUCTIONS ET ABATTEMENTS							
REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX LEGAL	TAUX OU ABATT. OU REDUCT. MINIMUM	TAUX OU ABATT. APPLICABLES		TAUX OU ABATT. MAXIMUM
					jusqu'au 31.05.2008	à compter du 01.06.2008	
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	3,60%	1,00%	3,60%	3,60%	3,60%
Spécificités des ventes d'immeubles occupés	Réduction applicable aux ventes par lots	1594 F sexies			-	-	0,50%
Spécificités des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (facultatif)	1594 F ter 1er et 2è al.		7 600 €	-	-	46 000 €
	Abattement limité (facultatif)	1594 F ter 3è al.		7 600 €	30 400 €	30 400 €	46 000 €

II - EXONERATIONS FACULTATIVES				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.N et reconduite au 01.06.N	En vigueur au 31.05.N et supprimée au 01.06.N	nouvelle et applicable au 01.06.N
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 G	-	-	-
Acquisition d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 H	-	-	-
Acquisition par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	-	-	-
Baux à réhabilitation	1594 J	-	-	-
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	-	-	-
Acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés	1137	-	-	-